



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisation foncière des entreprises

Question écrite n° 89869

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'acquittement de la cotisation foncière des entreprises. Cette imposition est particulièrement lourde pour les entreprises, calculée sur la valeur locative des biens immobiliers passibles de la taxe foncière. Lorsque la taxe foncière augmente, la CFE aussi. Certaines sociétés ne peuvent plus absorber ces augmentations. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'instaurer des dégrèvements établis en fonction du nombre de salariés.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89869

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7542

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)